



SIXIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux conclusions
concernant la formation et la mise en valeur
des ressources humaines, adoptées
par la Conférence internationale du Travail
à sa 88^e session (2000)**

1. A sa 88^e session (2000), la Conférence internationale du Travail a adopté un ensemble de conclusions relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines et a invité le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à prier le Directeur général d'en tenir dûment compte pour les activités futures du Bureau et lors de l'élaboration du programme et budget pour l'exercice 2002-03 (*Compte rendu provisoire* n° 21).
2. Les conclusions soulignent que la formation et la mise en valeur des ressources humaines aident les individus à accéder à un travail décent et à échapper à la pauvreté et à la marginalisation. «L'éducation, la formation et la mise en valeur des ressources humaines contribuent de manière significative à la promotion des intérêts des particuliers, des entreprises, de l'économie et de la société.» Le développement des qualifications est un élément essentiel du travail décent.
3. Depuis la Conférence, le Bureau a préparé une question qui figure dans le portefeuille de propositions pour l'ordre du jour de la 91^e session (2003) de la Conférence relative à la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975¹. Cette proposition tient compte des conclusions. La recommandation serait complétée par un guide pratique et une base de données.
4. Les stratégies que le Bureau propose pour atteindre l'objectif opérationnel qui est de garantir que «les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et la mise en valeur des ressources humaines afin de renforcer l'employabilité» sont conformes aux

¹ Document GB.279/5/1.

conclusions, comme en témoignent les documents soumis au Conseil d'administration à sa présente session concernant le programme et budget ².

5. Allant dans le sens des conclusions, les autres grands produits du programme focal sur l'investissement dans les connaissances, les compétences et l'employabilité attendus pour la période biennale 2002-03 sont les suivants:
 - une base de données et une série de références dans le domaine de l'investissement en formation, différentes selon les régions du monde, la taille des entreprises ou celle du secteur d'activité;
 - une base de données répertoriant les cas de bonne pratique liés à la mise en place d'un cadre national de qualification, une étude comparative générale des différents cadres nationaux de qualification et un travail de recherche sur la reconnaissance des connaissances préalables;
 - des instruments de développement pour promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière de formation à l'intention des femmes et des personnes qui ont des besoins spécifiques;
 - des projets de coopération technique à l'appui des stratégies et afin de fournir des produits clés du programme.
6. Ces activités, comme d'autres, seront mises au point en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. La collaboration avec l'UNESCO, les organisations régionales et les donateurs potentiels est un élément essentiel de la stratégie du programme.
7. Améliorer la performance des entreprises et l'employabilité de travailleurs du secteur non structuré – de manière à transformer des activités souvent marginales et de survie en un travail décent pleinement intégré dans la vie économique structurée – est un élément essentiel des activités de l'OIT en matière de développement des qualifications. Cette question sera mise en avant lors de la Conférence mondiale sur le secteur non structuré proposée pour 2002.
8. Au cours de la période biennale actuelle, le secteur de l'emploi modifie ses programmes de travail afin de donner un effet plus précis aux conclusions; ainsi:
 - des ressources sont affectées à la préparation du projet de recommandation et du guide pratique associé;
 - la réunion systématique de données est axée vers la mise en place rapide des bases de données mentionnées dans les conclusions;
 - les investissements en matière de formation seront examinés dans la région Asie et Pacifique lors d'une réunion tripartite en décembre 2000 et des consultations semblables sont prévues pour l'Afrique et l'Europe en 2001;
 - le développement de cadres nationaux de qualifications sera lancé dans le cadre du travail en cours sur les nouvelles normes régionales relatives aux compétences qui seront examinées lors d'une réunion technique en octobre 2000;

² Document GB.279/PFA/6.

- la base d'informations sur les politiques et expériences nationales en matière d'emploi et de mise en valeur des ressources humaines – fondée sur les rapports nationaux sur la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975 – sera terminée en 2001 et les résultats seront disponibles sur Internet et sur CD-ROM.

Genève, le 2 octobre 2000.